



Partage maison freres et soeur

Par **lol94**, le **16/03/2014** à **20:45**

Bonjour,

J'avoue ne pas être très doué avec les histoires d'héritage vu que je ne voulais pas en entendre parler. Là je suis en plein dedans car on vient de perdre nos parents. Nos parents viennent de dcd et avaient une maison et notre sœur vit dedans avec ses enfants. Nous souhaitons lui laisser car peu de revenus. nous avons notre bien. Elle n'a pas les moyens de racheter les parts. Peut-on refuser l'héritage pour qu'elle garde la maison? Sinon une autre solution? D'avance merci.

Par **Legalacte**, le **18/03/2014** à **15:40**

Bonjour,

C'est un Notaire qui devra effectuer la succession, donc le plus simple sera de lui poser la question.

Une solution sera peut-être de lui laisser la totalité de l'usufruit de cette maison, les autres héritiers ne gardant que la nue propriété de leur part.